

Délibération 2025-78

Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 décembre 2025,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELZINGSLOEWEN, Présidente

- Vu** le Code de l'Education ;
Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
Vu les relevés d'avis du CSA rendu en sa séance du 27 novembre 2025 ;
Vu le relevé d'avis du CAC plénier rendu en sa séance du 28 novembre 2025,

Prend la délibération suivante :

Objet : Campagne d'emploi 2026 des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et enseignants

Le Conseil d'administration approuve la campagne d'emploi 2026, ainsi qu'il suit :

- la campagne d'emploi des personnels BIATSS incluant l'ajout en séance de l'ouverture d'un poste ARTF « Gestionnaire de scolarité C - Adjoint en gestion administrative (ATRF) J J5X41 - (recrutement sans concours) », conformément aux deux tableaux joints en annexe (tableau de synthèse et tableau des postes ouverts par BAP),
- La campagne d'emploi des personnels enseignants-chercheurs et enseignants, conformément au tableau joint en annexe.

L'ensemble des annexes relatives à la campagne d'emploi 2026 des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels BIATSS est joint à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 30

Dont :

Pour : 20

Contre : 5

Absentions : 5

Fait à Lyon, le 15 décembre 2025



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 19 décembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 19 décembre 2025

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07

Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58

dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr